



Assemblée générale

Distr. générale
9 juin 2003
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés
New York, 16-27 juin 2003

Vues des gouvernements, organisations intergouvernementales et organes des Nations Unies concernant une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés

Note du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 18

Après les mots « relatifs aux incapacités », *ajouter* « , entre autres ».

Paragraphe 32, première phrase

Supprimer les mots « à soumettre » à la deuxième ligne.

Paragraphe 57, première phrase

Remplacer les mots « les six principaux traités » *par* « les sept principaux traités ».

Paragraphe 57, deuxième phrase

La deuxième phrase doit se lire comme suit :

« Il faudrait aussi prêter attention à la jurisprudence et à l'expérience des organes de suivi des traités relatifs aux droits de l'homme en ce qui concerne l'invalidité, et prendre en considération l'expérience des organisations non gouvernementales dans ce domaine et celle des institutions nationales de défense des droits de l'homme. »



Paragraphe 58, dernière phrase

La dernière phrase doit se lire comme suit :

« Le Haut Commissaire présentera ses recommandations sur la question au Secrétaire général en septembre 2003, lesquelles seront communiquées au Comité à sa prochaine session. »
